

POLITIQUE DE GESTION DES INSCRIPTIONS POUR LES FORMATIONS EN SALLE

Politique de gestion des inscriptions pour les formations en salle

- Les formations de l'OIIQ en salle sont réservées aux membres de l'OIIQ seulement (infirmières inscrites au Tableau de l'OIIQ);
- L'inscription à une séance de formation se fait uniquement en ligne à partir de la plateforme de téléapprentissage Mistral (www.mistral.oiiq.org), et ce, avant la tenue de l'activité de formation; aucune demande d'inscription par téléphone ou par écrit n'est acceptée; aucune inscription sur place ne sera acceptée;
- Le paiement se fait uniquement en ligne par carte de crédit; aucun paiement par chèque ou argent comptant n'est accepté;
- Pour être admis à une séance de formation, la participante doit être dûment inscrite à la formation à partir de la plateforme de téléapprentissage Mistral (www.mistral.oiiq.org), et avoir acquitté les frais d'inscription; la participante doit présenter une preuve de son inscription (facture ou courriel de mise à jour de son plan de formation);
- Une séance de formation en salle à laquelle une participante ne s'est pas présentée ne peut être remplacée par une autre séance de formation;
- Aucune substitution de participante n'est acceptée (ou permise);
- Une demande de changement d'inscription est considérée comme une annulation et elle est soumise aux règles de remboursement énoncés dans la politique d'annulation et de remboursement;
- L'OIIQ ne tiendra aucune liste d'attente.

Adoptée par le Conseil d'administration

11 avril 2014